DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Quimper
Téléphone : 02.98.70.60.54
Télécopie : 02.98.70.35.69
mairie.plogoff@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212901680-20260930-DELIB08_092026-DE

MAIRIE DE PLOGOFF

Code postal : 29770

VILLE
DE
PLOGOFF

Nombre de conseillers : 15
Présents : 13
Votants : 13
Séance du 30 Septembre 2026

MAIRIE DE PLOGOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOGOFF

L'an deux mil vingt-six, le trente Septembre, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur André MARCHAND, Maire;
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Septembre 2026
Procurations : /
Absents non excusés : Madame Eldrine MERAT
Monsieur Nicolas YVENOU

Secrétaire : Monsieur Denis LE BARS

URBANISME : Mise en conformité du cadastre avec l'existant (Rue des moulins) :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager une démarche de régularisation foncière entre les parcelles AI n°492, n°513 et la route départementale.

Cette démarche nécessite l'intervention d'un géomètre expert afin de déterminer les limites des propriétés et la voie communale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour :
- **AUTORISE** monsieur le maire à contacter un géomètre-expert chargé d'établir un document d'arpentage.

- De prendre en charge tous les frais liés à cette régularisation.

Le secrétaire, Denis LE BARS

Pour servir et valoir ce que de droit
PLOGOFF, le 30 Septembre 2026
Le Maire, André MARCHAND

LE MAIRE
André MARCHAND